



Compte-rendu des décisions du conseil municipal du 15 décembre 2020

Etaient présents : Carole BRIAND, Magali CAIGNEC, Jean-Paul COZIEN, Pierre-Alain FEREC, Daniel INIZAN, Stéphane JAYR, Cyrille LE GUEN, Sandrine LE GOFF, Danièle LE STER, Daniel MAZE, Christophe PETIT, Anne-Marie RIOU, Camille RIOU, Blandine SCHLEWER, Christelle TREUT

Était absent et représenté : Jean-Christophe MAHE

Etaient absents et excusés : Emmanuel GUEGUEN, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET

Secrétaire de Séance : Anne-Marie RIOU

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 9 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas changer les taux d'imposition. Les taux 2021 sont donc les suivants :

- Foncier bâti..... 15,71 %
- Foncier non bâti..... 42,81 %.

BUDGET COMMUNAL

Le budget 2021 sera de 12 752 104€ dont 1 880 842€ en fonctionnement et 871 262€ en investissement.

Budget Principal		Budget	
Tableau synthétique			
Fonctionnement 2021 (évolution par rapport à l'année 2020)			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	417 100 €	013 - Atténuation de charges	8 500 €
012 - Charges de personnel	647 400 €	70 - Produits des services	157 900 €
014 - Atténuation de produits	1 000 €	73 - Impôts et taxes	1 030 100 €
65 - Autres charges de gestion courante	446 610 €	74 - Dotations et participations	392 300 €
66 - Charges financières	30 000 €	75 - Autres produits gestion courante	3 000 €
67 - Charges exceptionnelles	1 300 €	76 - Produits financiers	8 €
68 - Dotations aux provisions	2 000 €	77 - Produits exceptionnels	1 000 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	77 732 €	Recettes réelles de fonctionnement	1 592 808 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 623 142 €	042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 034 €
023 - Virement à la section d'investissement	250 000 €	Recettes d'ordre de fonctionnement	8 034 €
042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 700 €		
Dépenses d'ordre de fonctionnement	257 700 €		
Total	1 880 842 €	Total	1 600 842 €
Résultat reporté ou anticipé	0 €	Résultat reporté ou anticipé	280 000 €
Total cumulé	1 880 842 € -3.32% ↘	Total cumulé	1 880 842 € -3.32% ↘
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement		-26.6% ↘ 249 665 €	

Budget Principal		Budget		Investissement	
Tableau synthétique					
Investissement 2021 (évolution par rapport à l'année 2020)					
Dépenses			Recettes		
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 000 €	204 - Subventions d'équipements versées	7 562 €		
204 - Subventions d'équipement versées	36 000 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	76 000 €		
21 - Immobilisations corporelles	285 000 €	1068 - Excédents de fonct. capitalisés	340 000 €		
23 - Immobilisations en cours	235 000 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	190 000 €		
TOPEQ - Total des opérations d'équipement	40 000 €	Recettes réelles d'investissement	613 562 €		
16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688)	81 600 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	250 000 €		
26 - Participations+créances rattachées à	3 000 €	040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 700 €		
020 - Dépenses imprévues	46 627 €	Recettes d'ordre d'investissement	257 700 €		
Dépenses réelles d'investissement	773 227 €				
040 - Cpé. d'ordre de transfert entre sections	8 034 €				
Dépenses d'ordre d'investissement	8 034 €				
Total	781 262 €	Total	871 262 €		
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	90 000 €	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €		
Total cumulé	-22.4% ↘ 871 262 €	Total cumulé	-22.4% ↘ 871 262 €		

Le budget 2021, pour un montant total de 2 752 104€, a été validé à l'unanimité.

CHEQUES CADEAU POUR LES AGENTS

Chaque année, le personnel est convié à un évènement festif organisé par la mairie pour de les remercier de leur investissement. Cette année, cet évènement n'a pu avoir lieu du fait du contexte sanitaire.

Il est proposé qu'il soit remplacé par un bon d'achat à utiliser exclusivement dans les commerces de la commune.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner à chaque agent un bon d'achat de 30€ à utiliser dans les commerces édernois.

DELIBERATION SUR LE PLUI

En application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), la communauté de communes ou la communauté d'agglomération est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Toutefois, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. La commune d'Edern s'y est opposée lors de l'intégration à Quimper Bretagne Occidentale en janvier 2017. Suite au renouvellement des conseils municipaux, la commune doit à nouveau se positionner sur la compétence PLUi.



Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De ne pas transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à Quimper Bretagne Occidentale,
- De demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision.